

# Vrac - Cosmic Candy - Starlequin - 50/50 - Surbooste

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830  
Date d'émission: 05/01/2023

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange  
Nom commercial : Vrac - Cosmic Candy - Starlequin - 50/50 - Surbooste  
UFI : AGVG-5PJ1-H916-8HTK  
N° CAS : 141205050650  
Code du produit : 141205050650  
Groupe de produits : Mélange

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Destiné au grand public  
Catégorie d'usage principal : Utilisation industrielle  
Utilisation de la substance/mélange : Additifs pour produits alimentaires

##### 1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

SECRET'S LAB  
8 rue Capitaine Jean Croisa Maraîchers  
13009 Marseille  
France  
T +33 (0)4 91 07 41 16

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : France | ORFILA | +33 (0)1 45 42 59 59

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Liquides inflammables, catégorie 3 H226

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

##### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS02

Mention d'avertissement (CLP) : Attention  
Mentions de danger (CLP) : H226 - Liquide et vapeurs inflammables.  
Conseils de prudence (CLP) : P102 - Tenir hors de portée des enfants.  
P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes

# Vrac - Cosmic Candy - Starlequin - 50/50 - Surbooste

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P501 - Éliminer le contenu/réceptacle dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

Phrases supplémentaires

: Les personnes déjà sensibilisées aux diisocyanates peuvent développer des réactions allergiques en utilisant ce produit.

### 2.3. Autres dangers

Ne contient pas de substances PBT/vPvB  $\geq 0,1$  % évaluées conformément à l'annexe XIII du règlement REACH

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Non applicable

### 3.2. Mélanges

| Nom              | Identificateur de produit                                      | %     | Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] |
|------------------|--|-------|---|
| Isobutyl acetate | N° CAS: 110-19-0<br>N° CE: 203-745-1<br>N° Index: 607-026-00-7 | 0 – 5 | Flam. Liq. 2, H225<br>STOT SE 3, H336                     |

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

|   |   |
|---|---|
| Premiers soins général                    | : En cas de malaise consulter un médecin.   |
| Premiers soins après inhalation           | : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.  |
| Premiers soins après contact avec la peau | : Après contact avec la peau, enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé et se laver immédiatement et abondamment à l'eau.                                       |
| Premiers soins après contact oculaire     | : En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement et abondamment à l'eau et consulter un médecin. Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.                       |
| Premiers soins après ingestion            | : Ne pas faire vomir, à cause des effets corrosifs. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Rincer la bouche à l'eau. |

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

|                                    |  |
|------------------------------------|--|
| Moyens d'extinction appropriés     | : Mousse. Dioxyde de carbone. Poudre sèche. Sable. |
| Agents d'extinction non appropriés | : Eau.   |

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

|   |   |
|---|---|
| Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie | : Dégagement possible de fumées toxiques. |
|---|---|

# Vrac - Cosmic Candy - Starlequin - 50/50 - Surbooste

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### 5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie : Utiliser un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection chimiquement résistant.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection : Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.  
Procédures d'urgence : Ventiler la zone de déversement.

#### 6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Appareil de protection respiratoire.  
Procédures d'urgence : Aérer la zone. Eloigner le personnel superflu.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Absorber tout produit répandu avec du sable ou de la terre. Contenir la matière déversée en l'endiguant ou à l'aide de matières absorbantes de façon à empêcher l'écoulement dans les égouts ou les cours d'eau.  
Procédés de nettoyage : Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant. Absorber tout produit répandu avec du sable ou de la terre.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Porter un équipement de protection individuel. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Assurer une extraction ou une ventilation générale du local. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.  
Mesures d'hygiène : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Séparer les vêtements de travail des vêtements de ville. Les nettoyer séparément. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant.  
Conditions de stockage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart des : Stocker dans un endroit sec. Stocker dans un récipient fermé. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

# Vrac - Cosmic Candy - Starlequin - 50/50 - Surbooste

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

##### 8.1.1 Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

##### 8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles

##### 8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles

##### 8.1.4. DNEL et PNEC

Pas d'informations complémentaires disponibles

##### 8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

##### 8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Pas d'informations complémentaires disponibles

##### 8.2.2. Équipements de protection individuelle

###### Équipement de protection individuelle:

A une concentration de gaz/vapeurs élevée: masque à gaz. Gants. Lunettes de sécurité. Vêtements de protection.

###### Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



##### 8.2.3. Contrôle de l'exposition de l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|  |                            |
|--|----------------------------|
| État physique  | : Liquide                  |
| Couleur  | : Aucune donnée disponible |
| Odeur  | : Aucune donnée disponible |
| Seuil olfactif                                       | : Aucune donnée disponible |
| pH   | : Aucune donnée disponible |
| Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1) | : Aucune donnée disponible |
| Point de fusion                                      | : Aucune donnée disponible |
| Point de congélation                                 | : Aucune donnée disponible |
| Point d'ébullition                                   | : Aucune donnée disponible |
| Point d'éclair                                       | : ≈ 50 °C                  |
| Température d'auto-inflammation                      | : Aucune donnée disponible |
| Température de décomposition                         | : Aucune donnée disponible |
| Inflammabilité (solide, gaz)                         | : Aucune donnée disponible |
| Pression de vapeur                                   | : Aucune donnée disponible |
| Densité relative de vapeur à 20 °C                   | : Aucune donnée disponible |
| Densité relative                                     | : Aucune donnée disponible |
| Solubilité   | : Aucune donnée disponible |
| Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)       | : Aucune donnée disponible |
| Viscosité, cinématique                               | : Aucune donnée disponible |
| Viscosité, dynamique                                 | : Aucune donnée disponible |
| Propriétés explosives                                | : Aucune donnée disponible |
| Propriétés comburantes                               | : Aucune donnée disponible |

# Vrac - Cosmic Candy - Starlequin - 50/50 - Surbooste

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Limites d'explosivité : Aucune donnée disponible

### 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.2. Stabilité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.4. Conditions à éviter

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale) : Non classé  
Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé  
Toxicité aiguë (inhalation) : Non classé  
Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé  
Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé  
Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé  
Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé  
Cancérogénicité : Non classé  
Toxicité pour la reproduction : Non classé  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

#### Isobutyl acetate (110-19-0)

|  |  |
|--|--|
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) | Peut provoquer somnolence ou vertiges. |
|--|--|

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

Danger par aspiration : Non classé

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë) : Non classé

Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) : Non classé

# Vrac - Cosmic Candy - Starlequin - 50/50 - Surbooste

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Non rapidement dégradable

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / ADN / RID

| ADR   | IMDG  | IATA  | ADN   | RID   |
|---|---|---|---|---|
| <b>14.1. Numéro ONU</b>   |   |   |   |   |
| UN 1993   | UN 1993   | UN 1993   | UN 1993   | UN 1993   |
| <b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU</b>                           |   |   |   |   |
| LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A  | LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A  | Flammable liquid, n.o.s.  | LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A  | LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A  |
| <b>Description document de transport</b>  |   |   |   |   |
| UN 1993 LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A, 3, III, (D/E)                                   | UN 1993 LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A, 3, III  | UN 1993 Flammable liquid, n.o.s., 3, III  | UN 1993 LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A, 3, III  | UN 1993 LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A, 3, III  |
| <b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>                                  |   |   |   |   |
| 3   | 3   | 3   | 3   | 3   |
|  |  |  |  |  |
| <b>14.4. Groupe d'emballage</b>   |   |   |   |   |
| III   | III   | III   | III   | III   |
| <b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>   |   |   |   |   |
| Dangereux pour l'environnement: Non   | Dangereux pour l'environnement: Non<br>Polluant marin: Non                          | Dangereux pour l'environnement: Non   | Dangereux pour l'environnement: Non   | Dangereux pour l'environnement: Non   |
| Pas d'informations supplémentaires disponibles                                      |   |   |   |   |

# Vrac - Cosmic Candy - Starlequin - 50/50 - Surbooste

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### Transport par voie terrestre

|   |            |
|---|------------|
| Code de classification (ADR)                    | : F1       |
| Dispositions spéciales (ADR)                    | : 274, 601 |
| Quantités limitées (ADR)                        | : 5I       |
| Quantités exceptées (ADR)                       | : E1       |
| Numéro d'identification du danger (code Kemler) | : 30       |
| Panneaux oranges                                | :          |



|                                      |       |
|--------------------------------------|-------|
| Code de restriction en tunnels (ADR) | : D/E |
|--------------------------------------|-------|

#### Transport maritime

|   |                 |
|---|-----------------|
| Dispositions spéciales (IMDG)               | : 223, 274, 955 |
| Quantités limitées (IMDG)                   | : 5 L           |
| Quantités exceptées (IMDG)                  | : E1            |
| Instructions d'emballage (IMDG)             | : P001, LP01    |
| Instructions d'emballages GRV (IMDG)        | : IBC03         |
| Instructions pour citernes (IMDG)           | : T4            |
| Dispositions spéciales pour citernes (IMDG) | : TP1, TP29     |
| N° FS (Feu)                                 | : F-E           |
| N° FS (Déversement)                         | : S-E           |
| Catégorie de chargement (IMDG)              | : A             |

#### Transport aérien

|   |        |
|---|--------|
| Quantités exceptées avion passagers et cargo (IATA)                       | : E1   |
| Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA)                        | : Y344 |
| Quantité nette max. pour quantité limitée avion passagers et cargo (IATA) | : 10L  |
| Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA)                  | : 355  |
| Quantité nette max. pour avion passagers et cargo (IATA)                  | : 60L  |
| Instructions d'emballage avion cargo seulement (IATA)                     | : 366  |
| Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA)                          | : 220L |
| Dispositions spéciales (IATA)   | : A6   |
| Code ERG (IATA)   | : 3L   |

#### Transport par voie fluviale

|                              |             |
|------------------------------|-------------|
| Code de classification (ADN) | : F1        |
| Dispositions spéciales (ADN) | : 274, 601  |
| Quantités limitées (ADN)     | : 5 L       |
| Quantités exceptées (ADN)    | : E1        |
| Transport admis (ADN)        | : T         |
| Équipement exigé (ADN)       | : PP, EX, A |
| Ventilation (ADN)            | : VE01      |

#### Transport ferroviaire

|  |                           |
|--|---------------------------|
| Code de classification (RID)   | : F1                      |
| Dispositions spéciales (RID)   | : 274, 601                |
| Quantités exceptées (RID)  | : E1                      |
| Instructions d'emballage (RID)   | : P001, IBC03, LP01, R001 |
| Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (RID)         | : MP19                    |
| Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (RID)           | : T4                      |
| Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (RID) | : TP1, TP29               |

# Vrac - Cosmic Candy - Starlequin - 50/50 - Surbooste

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Codes-citerne pour les citernes RID (RID) : LGBV  
Catégorie de transport (RID) : 3  
Dispositions spéciales de transport - Colis (RID) : W12  
Colis express (RID) : CE4  
Numéro d'identification du danger (RID) : 30

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants

Ne contient aucune substance soumise au RÈGLEMENT (CE) N° 1005/2009 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 septembre 2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) 2019/1148 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs

Ne contient pas de substance(s) figurant sur la liste des précurseurs de drogues (règlement CE 273/2004 sur les précurseurs de drogues)

#### 15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Texte intégral des phrases H et EUH:

|              |   |
|--------------|---|
| Flam. Liq. 2 | Liquides inflammables, catégorie 2  |
| H225         | Liquide et vapeurs très inflammables.   |
| H226         | Liquide et vapeurs inflammables.  |
| H336         | Peut provoquer somnolence ou vertiges.  |
| STOT SE 3    | Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique, catégorie 3, Effets narcotiques |

Fiche de données de sécurité (FDS), UE

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.